



Infiltrations d'eau par le sol dans salon

Par **KRIS13**, le **03/01/2014** à **23:51**

Bonjour,

J'ai acheté un rez de chaussée de villa il y a 13 mois en copropriété. Je n'ai donc pas de toiture directe, mais le plancher de mon voisin du dessus.

Lorsqu'il y a de grosses pluies une flaque d'eau apparait au milieu de mon salon, j'ai constaté ces dégâts 3 fois.

Cette infiltration se fait par le sol, sous le plancher collé, ce qui entraine un gonflement du parquet et fatalement de grosses imperfections qui n'existaient pas lorsque j'ai visité au mois de septembre 2012.

Cet appartement a été "refait" et je pense que ce n'est que du camouflage.

Quel recours ais-je et contre qui? l'agence ou le vendeur.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **04/01/2014** à **11:15**

Bonjour,

Un recours ne peut se faire qu'à l'encontre du vendeur.

Il va falloir démontrer que le problème existait lors de la vente, que vous ne pouviez pas le voir mais que le vendeur était parfaitement au courant et vous l'a caché.

Par **KRIS13**, le **05/01/2014** à **18:22**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Le fait d'avoir pris des photos de l'appartement au moment de la visite peut-il suffire?

On remarque bien que le parquet collé est lisse en tous endroits, alors que depuis la dernière pluie tous les côtés sont boursoufflés et se décollent légèrement à certains endroits.

C'est assez compliqué de démontrer que le vendeur était au courant même si c'est une évidence.

Les murs aussi étaient parfaitement propres et blancs, après une année à certains endroits il y a des traces de moisissures et des cloques craquelées.

J'ai vraiment l'impression de m'être faite avoir.

Dans l'attente de vous lire.

cordialement.

Par **janus2fr**, le **06/01/2014 à 10:03**

[citation]C'est assez compliqué de démontrer que le vendeur était au courant même si c'est une évidence. [/citation]

Je suis bien d'accord avec vous, c'est là toute la difficulté de ce genre d'affaire...

Par **louison123**, le **06/01/2014 à 15:18**

Si le sinistre est grave et cher (ce qui semble être le cas), vous allez être obligé de passer par la voie contentieuse pour faire valoir vos droits et seule une expertise judiciaire pourra éclairer le tribunal. Essayez de voir avec votre protection juridique de votre contrat multirisques habitation.

Par **KRIS13**, le **06/01/2014 à 16:51**

Merci beaucoup pour vos conseils et réponses.

Cordialement.